

# FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR OPCVM

RAPPORT ANNUEL  
31/12/2019

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	23

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conform ment   une obligation l gale, afin de vous aider   comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associ s. Il vous est conseill  de le lire pour d cider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR

Code ISIN - Part P : FR0007394846

Fonds g r  par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

#### Objectifs et politique d'investissement

**Federal Obligations Internationales ISR** est un fonds de classification « Obligations et autres titres de cr ance internationaux ».

**Indicateur de r f rence** : JP Morgan Government Bond Index Broad (coupons r investis).

Le FCP est un OPCVM   gestion active dont la performance n'est pas li e   celle de l'indice mais qui l'utilise comme  l ment d'appr ciation a posteriori de sa gestion.

**Son objectif** est de r aliser une performance sup rieure   celle de son indice de r f rence, le JP Morgan Government Bond Index Broad (coupons r investis), repr sentatif du march  obligataire international en devise locale sur un horizon d'investissement de 3 ans, tout en s lectionnant des valeurs r pondant   des crit res socialement responsables.

#### La strat gie d'investissement

Le fonds est investi :

- jusqu'  100 % de son actif net en obligations, qu'elles appartiennent ou non   la zone Euro : obligations d'Etats de la zone OCDE sans limite de notation et obligations d'entreprises de notation « investment grade » ou  quivalente selon la soci t  de gestion.
- jusqu'  50% maximum de son actif net en obligations hors zone OCDE sans limitation de notation, dont titres   caract re sp culatif,
- jusqu'  10% maximum de l'actif net dans des obligations convertibles

Les titres de cr ances n gociables et obligations et/ou les  metteurs dans lequel le Fonds investit b n ficient d'une notation de cr dit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne  quivalente par la soci t  de gestion.

Les autres titres obligataires, dont ceux appartenant   la cat gorie « sp culative » ou   Haut Rendement (not s en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou jug s  quivalents selon l'analyse de la soci t  de gestion), ne pourront repr senter qu'au maximum 50% de l'actif net du fonds.

La r partition des titres entre dette publique et dette priv e est effectu e en fonction des anticipations du g rant.

La s lection des titres en portefeuille s'effectue sur une double approche financi re et extra-financi re.

L'approche financi re vise   s lectionner les titres en fonction de plusieurs crit res, notamment la dur e de vie des titres, les rendements offerts par les diff rents emprunts et la qualit  des  metteurs de ces emprunts.

L'approche extra-financi re ou d'investissement responsable vise   s lectionner les entreprises sur base de leurs performances sociales, environnementales et de gouvernance.

Au sein de l'univers de gestion du fonds, le g rant applique un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable), en amont du filtre financier, en s'appuyant sur l'expertise interne des analystes financiers ISR qui  mettent un avis extra-financier sur les  metteurs. Les principaux crit res pris en compte dans le filtre ISR sont d'ordre environnemental (ex : niveau d' mission de CO2 pour les entreprises et qualit  de l'air pour les Etats), social (ex : protection des collaborations pour les entreprises et syst me de sant  pour les  tats), soci tal (ex : risques produits pour les entreprises et droit humain pour les  tats) et de gouvernance (ex : corruption pour les Etats et ind pendance du conseil d'administration pour les entreprises) sur une m thodologie "Best In Class" apr s exclusion de valeurs controvers es (ex. bombes   sous munition et mines antipersonnel). Ils sont modul s par les analystes ISR en fonction des enjeux extra financiers auxquels sont confront es les soci t s  tudi es.

Ainsi, les analystes analyseront plus particuli rement les crit res de gouvernance, de qualit  des Etats, de qualit  environnementale, les strat gies relatives au climat, la protection sociale, etc...

Le rating ISR traduit la performance extra financi re relative de chaque  metteur sur une  chelle allant de A   E pour les entreprises et les Etats, le rating A  tant attribu  aux meilleurs acteurs.

Dans le cadre d'une gestion ISR, les  metteurs dont le rating ISR s'av re d favorable (rating E) sont exclus de l'univers d'investissement.

La sensibilit  du portefeuille est comprise entre -6   +12. Elle mesure la variation du prix de l'obligation pour une variation de 1 % des taux d'int r t. Les bornes extr mes de la fourchette de sensibilit  pourront  tre utilis es de fa on accessoire mais ne constituent pas le c ur de la strat gie du FCP.

Le fonds pourra investir au maximum   10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA n'ayant pas de contraintes en termes g ographiques et ni en termes de notation de cr dit des titres sous-jacents (pr sence de titres   caract re sp culatif).

Afin de r aliser son objectif de gestion, le fonds pourra avoir recours   des instruments d riv s. Ces op rations seront effectu es dans la limite de 100 % maximum de l'actif du fonds. En outre, l' quipe de gestion met en place des positions strat giques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des march s de taux internationaux et de devises.

- **Dur e minimale de placement recommand e** : 3 ans minimum

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont re ues tous les jours au plus tard   12h30 et ex cut es quotidiennement.

#### Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus  lev , rendement potentiellement plus  lev  →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synth tique de risque est bas  sur la volatilit  historique annualis e de l'OPCVM sur les cinq derni res ann es.

Les donn es historiques utilis es pour le calcul de l'indicateur de risque num rique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La cat gorie de risque associ e   ce fonds n'est pas garantie et pourra  voluer dans le temps. La cat gorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition diversifi e du fonds aux march s obligataire et mon taire explique le classement de l'OPCVM dans cette cat gorie.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur : N ant.**

## 2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

**31/12/2019**

Néant.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### Politique d'investissement

L'année 2019 a été marquée par le regain de tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, et l'issue du Brexit. Le manque de visibilité a provoqué l'affaiblissement du commerce international et le ralentissement de l'économie mondiale (+3,1% en 2019 contre +3,7% en 2018). Afin de limiter l'impact négatif de l'incertitude sur la croissance mondiale, les principales Banques Centrales ont assoupli leurs politiques monétaires.

La guerre commerciale sino-américaine et les difficultés du secteur automobile ont impacté négativement l'activité industrielle et l'investissement des différentes zones. La consommation des ménages s'est montrée plus résistante, soutenue aux Etats-Unis par la bonne orientation du marché du travail, en Allemagne par les hausses de salaires et en France par la hausse du pouvoir d'achat (mesures budgétaires post gilets jaunes).

L'Allemagne, particulièrement exposée au commerce international (Chine) et au secteur automobile, a vu son économie ralentir de +1,5% à +0,6%. A l'inverse, l'économie française, plus faiblement exposée, n'a que légèrement ralenti (de +1,6% à +1,3%). Du côté italien, les craintes de déficit excessif et les inquiétudes politiques entourant l'action du gouvernement Salvini ont accentué le ralentissement économique (croissance de +0,1%).

Les fortes craintes de ralentissement générées par les tensions commerciales et le Brexit ont amené les Banques Centrales à assouplir leur politique monétaire. De façon préventive, la FED a mis fin au relèvement de ses taux directeurs au premier trimestre, puis les a réduits à trois reprises (de 2,50% à 1,75%) à partir de juillet. La BCE, quant à elle, a baissé son taux de dépôt (-0,4% à -0,5%) et repris ses injections de liquidités (TLTRO). Fortement sollicitées jusqu'à lors, les Banques Centrales ont appelé les gouvernements à plus de soutien budgétaire.

Le baril de Brent a fluctué en 2019 autour de 65 dollars. Après avoir chuté en cours d'année, affecté par le ralentissement économique mondial, le prix du pétrole s'est redressé fin 2019 suite aux tensions géopolitiques (Arabie Saoudite, Iran) et les coupes de production annoncées par l'OPEP.

Les craintes de « hard Brexit » (mars) et les menaces de Donald Trump (mai et août) sur les importations américaines en provenance de Chine, ont provoqué une hausse du Dollar et du Yen par rapport à l'Euro jusqu'au mois de septembre. Dans le même temps, les taux longs obligataires américains et allemands ont accentué leurs baisses jusqu'à respectivement 1,46% et -0,71%. L'apaisement de la situation italienne a cependant permis une forte baisse de l'écart de taux avec les obligations allemandes.

Au quatrième trimestre, l'accord trouvé concernant le Brexit (31 octobre), la victoire de Boris Johnson aux élections législatives (12 décembre) et l'accord commercial entre les USA et la Chine (13 décembre) ont affaibli le dollar jusqu'à 1,1213€/€/\$ et le yen à 121,77€/€/¥. Les taux longs américains et allemands ont, de leur côté, repris le chemin de la hausse jusqu'à 1,92% et -0,19% respectivement en fin d'année.

La performance du fonds Federal Obligations Internationales ISR a été de +6,49% pour la part I et +6,29% pour la part P, à comparer aux +7,91% de son indice de référence.

La baisse des taux longs obligataires dans les principales zones mondiales, notamment jusqu'en septembre, a porté la performance du fonds. La hausse du Dollar (+2,06%) et du Yen (+3,61%) par rapport à l'Euro a également été bénéfique...

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
JAPAN 10 YEAR ISSUE 0.1% 20-09-28	4 891 987,55	0,00
UNITED STATES TREASURY NOTE BOND 2.75% 30-09-20	0,00	2 469 592,90
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	2 115 922,68	0,00
ITALY 2.0% 01-12-25	0,00	2 108 639,13
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 30-04-29	1 105 675,52	0,00
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	0,00	1 058 396,03
JGB 1.7 09/20/33	1 058 210,88	0,00
AAPL 0 11/15/25	998 080,00	0,00
FEDERAL PREMIERE LCR ESG	150 081,90	0,00
ROYA DE GB ET 2.0% 22-07-20	0,00	114 267,12

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

• **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

a) **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - **Prêts de titres :**
  - **Emprunt de titres :**
  - **Prises en pensions :**
  - **Mises en pensions :**
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **3 349 147,44**
  - **Change à terme :**
  - **Future : 3 349 147,44**
  - **Options :**
  - **Swap :**

b) **Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (**)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total</b></p>	

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (***)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



## 4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### • PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

### • CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf événement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

### • CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

### • POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

### • RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de la VAR absolue.

Afin de mesurer le risque global du fonds, la société de gestion utilise la méthode du calcul de la valeur en risque (« VaR ») fixée selon les modalités définies aux articles 411-77 ou de l'article 422-56 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés. Plus particulièrement, la VaR du fonds est calculée au moins quotidiennement sur une période de 20 jours ouvrables avec un seuil de confiance à 99%. Son niveau est limité à 20 %.

Pour le souscripteur, cela signifie que le fonds est construit pour ne pas permettre, avec une probabilité de 99%, une perte de plus de 20% sur 20 jours ouvrables.

Cependant, la VaR est un outil statistique de mesure de risque qui ne permet en aucun cas de garantir une protection du capital investi ou un niveau de performance minimum.

La VaR étant calculée à partir de données journalières historiques, elle ne permet pas la mesure de risques extrêmes lors de conditions de marché inhabituelles ou jamais rencontrées dans le passé .

Méthode de calcul : VaR Monte Carlo

- Niveau VaR minimum atteint au cours de l'exercice comptable : 2,88%
- Niveau VaR maximum atteint au cours de l'exercice comptable : 3,79%
- Niveau VaR moyen atteint au cours de l'exercice comptable : 3,24%

## • POLITIQUE DE REMUNERATION

### I. Gouvernance de la politique de rémunération

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entités du Groupe, des réflexions et bonnes pratiques en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération du Groupe est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre général est fixé par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes d'activité, économiques, concurrentielles ou réglementaires, particulières.

Le Comité exécutif du Groupe, quant à lui, valide le cadrage de la négociation annuelle obligatoire portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

C'est ensuite au niveau de chaque entité, et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit proposées à la négociation soit présentées aux instances du personnel élues, pour accord ou mise en œuvre unilatérale.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y déploient.

#### I.1 Organisation du Crédit Mutuel Arkéa en matière sociale

Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel Massif Central ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital Gestion ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Federal Finance ;
- Federal Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Une filiale, hors UES, créée le 1<sup>er</sup> juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Les autres filiales hors ce périmètre exercent leur activité sur les divers domaines d'activité du Groupe.

Federal Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Federal Finance Gestion est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion expose donc la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa puis les spécificités liées au personnel identifié.

#### I.2 Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

### Date de constitution et composition du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 26 août 2014.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

### Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.

b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :

- Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;
- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.

c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié).

e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

## **II. Politique de rémunération de Federal Finance Gestion**

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction.

## **II.1 Principes généraux de la politique de rémunération**

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Federal Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Federal Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

## **II.2 Politique de rémunération au sein de l'UES Arkade**

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire portant sur les salaires.

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotion, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Afin d'améliorer la performance des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants des tables actions, taux, multi-gestion, gestion privée, gestion sous mandats et gestion monétaire bénéficient depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné au montant le plus faible entre 12 000€ et 20% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Lorsque les primes reposent pour partie sur des performances, Federal Finance Gestion veille à ce que leur montant total soit établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPC concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société.

Leur versement des primes allouées est soumis à des critères de déclenchement et leur calcul repose pour partie sur des critères de performance collective et sur des critères de performance individuelle.

La rémunération est composée essentiellement d'une composante fixe suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

Un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement.

Ce dispositif a permis le versement en 2019 de 1 444 € bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet.

### **II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Federal Finance Gestion.**

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par le Directeur général du Groupe par diffusion de notes techniques. Un groupe de travail pluridisciplinaire faisant intervenir les fonctions risques, conformité, finances et ressources humaines procède, quant à lui, à la revue des indicateurs pour s'assurer de leur cohérence et du respect des normes internes. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

### **II.4 Politique de rémunération du personnel identifié : salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier**

Federal Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

Soit 43 personnes au 31 décembre 2019, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition par Arkéa SCD, Federal Finance Gestion met en place une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

#### **Le principe de proportionnalité**

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle

que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunération.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30% de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

### III. **Transparence et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

### IV. **Eléments Chiffrés pour 2019**

#### **PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS VERSEES EN 2019**

<b>nombre de salariés</b>	<b>rémunérations fixes<sup>(1)</sup></b>	<b>rémunérations variables<sup>(2)</sup></b>	<b>TOTAL</b>
43	2 108 389	664 550	<b>2 772 939</b>

<sup>(1)</sup> rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

<sup>(2)</sup> rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2019 par FFG (salariés CDI)

#### • **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION  
1 Allée Louis Lichou  
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**MAZARS**

**FCP  
FEDERAL OBLIGATIONS  
INTERNATIONALES ISR**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



## **MAZARS**

61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex

Tél. : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153 - Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

**FCP  
FEDERAL OBLIGATIONS  
INTERNATIONALES ISR**

1, allée Louis Lichou  
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du Commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL OBLIGATIONS  
INTERNATIONALES ISR,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**FCP  
FEDERAL  
OBLIGATIONS  
INTERNATIONALES  
ISR**

*Exercice clos le 31  
décembre 2019*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Courbevoie, le 27 avril 2020*

Le commissaire aux comptes

Mazars :

---



Gilles DUNAND-ROUX

---

## 6. COMPTES ANNUELS

### • BILAN en EUR

#### ACTIF

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Immobilisations nettes</b>		
<b>Dépôts</b>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>50 560 270,23</b>	<b>43 855 981,09</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>50 381 559,46</b>	<b>43 845 861,09</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	50 381 559,46	43 845 861,09
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>150 724,35</b>	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	150 724,35	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>27 986,42</b>	<b>10 120,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	27 986,42	10 120,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>Créances</b>	<b>48 962,18</b>	<b>54 066,22</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>		
<b>Autres</b>	<b>48 962,18</b>	<b>54 066,22</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 235 366,66</b>	<b>2 191 062,46</b>
<b>Liquidités</b>	<b>1 235 366,66</b>	<b>2 191 062,46</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>51 844 599,07</b>	<b>46 101 109,77</b>

## PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>49 511 265,43</b>	<b>43 325 488,81</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>		
<b>Report à nouveau (a)</b>		
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>511 753,03</b>	<b>2 164 680,24</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>490 900,36</b>	<b>273 320,94</b>
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>50 513 918,82</b>	<b>45 763 489,99</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>27 986,43</b>	<b>10 120,01</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>27 986,43</b>	<b>10 120,01</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	27 986,43	10 120,01
Autres opérations		
<b>Dettes</b>	<b>100 163,87</b>	<b>78 027,48</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>		
<b>Autres</b>	<b>100 163,87</b>	<b>78 027,48</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 202 529,95</b>	<b>249 472,29</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>1 202 529,95</b>	<b>249 472,29</b>
<b>Emprunts</b>		
<b>Total du passif</b>	<b>51 844 599,07</b>	<b>46 101 109,77</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



• **HORS BILAN en EUR**

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Contrats futures</b>		
LIFFE LG GILT 0320	620 192,36	
TY CBOT YST I 0320	572 035,08	
XEUR FBTP BTP 0319		894 740,00
XEUR FBTP BTP 0320	854 760,00	
XEUR FGBL BUN 0319		1 471 860,00
XEUR FOAT EUR 0320	1 302 160,00	
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20 016,82	12 876,26
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	817 663,23	499 178,14
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>Total (1)</b>	<b>837 680,05</b>	<b>512 054,40</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	8 337,45	11 902,54
Autres charges financières		
<b>Total (2)</b>	<b>8 337,45</b>	<b>11 902,54</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>829 342,60</b>	<b>500 151,86</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	346 121,98	273 603,32
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>483 220,62</b>	<b>226 548,54</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 679,74	46 772,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>490 900,36</b>	<b>273 320,94</b>

### REGLES ET METHODES COMPTABLES I - REGLES ET METHODES COMPTABLE

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

##### Actions, titres de créances et valeurs assimilées

**Les instruments de type « actions et assimilées »** négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Sources : Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

**Les obligations et valeurs assimilées** sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issus soit de Bloomberg à partir de moyennes contributives, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT.

Les obligations non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.

La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

##### Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre,

en général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

#### **Les parts ou actions d'OPC**

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

#### **Les Trackers (ETF, ETC,...)**

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

#### **Les instruments financiers à terme listés**

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

#### **Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré**

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

**Les dépôts** sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

#### **Mode d'enregistrement des frais de transactions**

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

#### **Présentation comptable du hors bilan**

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

#### **Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés**

#### **Méthodes de comptabilisation**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les entrées et sorties de titres sont comptabilisées en frais exclus.

Les intérêts des jours non ouvrés ne sont pas comptabilisés par avance.

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Les frais de gestion représentent au maximum :

- 1,20% TTC des actifs gérés pour les parts P ;
- 0,80% TTC des actifs gérés pour les parts CI.

## Frais de transaction

Les frais de transaction sont constitués des frais d'intermédiation et des commissions de mouvement.

- Frais d'intermédiation : l'intégralité des courtages est perçue par les intermédiaires.
- Commissions de mouvement : néant.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts P et CI
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>45 763 489,99</b>	<b>39 953 103,41</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 968 508,74	9 568 002,77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 118 012,19	-5 278 471,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	163 742,47	167 617,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-173,23	-685 159,65
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	512 821,99	30 199,61
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-219 576,97	-20 740,70
Frais de transactions	-2 787,10	-5 141,05
Différences de change	757 917,11	1 312 064,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 242 873,82	490 477,11
Différence d'estimation exercice N	1 962 351,53	719 477,71
Différence d'estimation exercice N-I	-719 477,71	-229 000,60
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-38 106,43	10 120,00
Différence d'estimation exercice N	-27 986,43	10 120,00
Différence d'estimation exercice N-I	-10 120,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	483 220,62	226 548,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments *		-5 130,46
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>50 513 918,82</b>	<b>45 763 489,99</b>

\* N-I : Résultat de fusion avec Federal Obligataire – Solde espèces dérivés : -5 130,46 €

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 381 559,46	99,74
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>50 381 559,46</b>	<b>99,74</b>
<b>Titres de créances</b>		
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>		
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
Actions et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>Hors-bilan</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
Actions		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>		
<b>Autres opérations</b>		
Actions		
Taux	3 349 147,44	6,63
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>3 349 147,44</b>	<b>6,63</b>

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	50 381 559,46	99,74						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 235 366,66	2,45
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 202 529,95	2,38
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	3 349 147,44	6,63						

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			4 744 311,89	9,39			8 486 013,05	16,80	37 151 234,52	73,55
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 235 366,66	2,45								
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 202 529,95	2,38								
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations									3 349 147,44	6,63

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	USD		JPY		GBP		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	17 927 513,46	35,49	14 503 577,33	28,71	3 019 843,84	5,98	2 105 635,07	4,17
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	5 634,74	0,01			10 574,14	0,02		
Comptes financiers	807 619,76	1,60			56 170,40	0,11	371 576,50	0,74
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers			384 970,43	0,76			19,88	
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	572 035,08	1,13			620 192,36	1,23		



- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>31/12/2019</b>
Créances	Dépôts de garantie en espèces	48 962,18
<b>Total des créances</b>		<b>48 962,18</b>
Dettes	Rachats à payer	5 799,50
	Frais de gestion	91 134,63
	Autres dettes	3 229,74
<b>Total des dettes</b>		<b>100 163,87</b>

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
<b>Part I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	30,287	4 326 272,57
Parts rachetées durant l'exercice	-10,317	-1 490 709,81
Solde net des souscriptions/rachats	19,970	2 835 562,76
<b>Part P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	147 388,789	2 642 236,17
Parts rachetées durant l'exercice	-202 808,875	-3 627 302,38
Solde net des souscriptions/rachats	-55 420,086	-985 066,21

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
<b>Part I</b>	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
<b>Part P</b>	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	

• **FRAIS DE GESTION**

	31/12/2019
<b>Part I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	148 705,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part P</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	197 416,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

• **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

**Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

**Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPÔTS DE GARANTIE**

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			150 724,35
	FR0007418587	FEDERAL PREMIERE LCR ESG	150 724,35
Instruments financiers à terme			

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	490 900,36	273 320,94
<b>Total</b>	<b>490 900,36</b>	<b>273 320,94</b>

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	280 428,19	153 771,77
<b>Total</b>	<b>280 428,19</b>	<b>153 771,77</b>

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Part P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	210 472,17	119 549,17
<b>Total</b>	<b>210 472,17</b>	<b>119 549,17</b>

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	511 753,03	2 164 680,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>511 753,03</b>	<b>2 164 680,24</b>

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	266 295,75	1 041 632,72
<b>Total</b>	<b>266 295,75</b>	<b>1 041 632,72</b>

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Part P</b>		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	245 457,28	1 123 047,52
<b>Total</b>	<b>245 457,28</b>	<b>1 123 047,52</b>

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>20 644 458,54</b>	<b>47 431 861,77</b>	<b>39 953 103,41</b>	<b>45 763 489,99</b>	<b>50 513 918,82</b>
<b>FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR I</b>					
Actif net en EUR	17 271 768,14	14 331 108,45	13 403 624,40	22 045 534,19	26 299 382,98
Nombre de titres	127,000	105,777	105,210	166,093	186,063
Valeur liquidative unitaire en EUR	135 998,17	135 484,16	127 398,77	132 730,06	141 346,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-1 883,14	-3 583,56	277,82	6 271,38	1 431,21
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	3 692,97	3 360,56	1 269,93	925,81	1 507,16
<b>FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR P</b>					
Actif net en EUR	3 372 690,40	33 100 753,32	26 549 479,01	23 717 955,80	24 214 535,84
Nombre de titres	191 481,000	1 916 393,418	1 637 918,678	1 407 287,739	1 351 867,653
Valeur liquidative unitaire en EUR	17,61	17,27	16,21	16,85	17,91
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-0,24	-0,48	0,03	0,79	0,18
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat		0,23	0,12	0,08	0,15
Distribution unitaire en EUR sur résultat	0,20	0,18			
Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat					
Crédit d'impôt unitaire EUR					

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	EUR	930 000	981 094,07	1,94
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>981 094,07</b>	<b>1,94</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
ACGB 4 1/2 04/21/33	AUD	261 000	224 244,01	0,45
AUST GOVE BON 2.25% 21-05-28	AUD	261 000	175 896,94	0,35
AUSTRALIA 1.75% 21-11-20	AUD	194 000	122 592,07	0,24
AUSTRALIA 5.50% 21/04/2023	AUD	309 000	224 164,93	0,44
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>746 897,95</b>	<b>1,48</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUST GOVE BON 1.2% 20-10-25	EUR	84 000	91 407,60	0,18
AUST GOVE BON 1.5% 20-02-47	EUR	98 000	120 719,74	0,24
RAGB 0 3/4 02/20/28	EUR	103 000	110 500,67	0,22
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>322 628,01</b>	<b>0,64</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELGIUM 1.0% 22-06-26	EUR	670 000	724 897,05	1,44
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>724 897,05</b>	<b>1,44</b>
<b>CANADA</b>				
CANA GOVE 2.75% 01-12-48	CAD	173 000	145 677,16	0,29
CANADA GOVERNMENT 1.75% 01-08-20	CAD	342 000	236 642,40	0,47
CANADIAN GOVERNMENT BOND 2.0% 01-06-28	CAD	160 000	112 509,96	0,22
CANADIAN GOVERNMENT BOND 2.0% 01-09-23	CAD	211 000	147 511,31	0,29
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>642 340,83</b>	<b>1,27</b>
<b>DANEMARK</b>				
DGB 0 1/2 11/15/27	DKK	1 444 000	205 448,67	0,41
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>205 448,67</b>	<b>0,41</b>
<b>ESPAGNE</b>				
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 30-04-29	EUR	1 000 000	1 102 486,28	2,18
SPGB 2.15 10/31/25	EUR	1 500 000	1 688 472,50	3,35
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>2 790 958,78</b>	<b>5,53</b>
<b>ETATS UNIS AMERIQUE</b>				
AAPL 0 11/15/25	EUR	1 000 000	995 235,00	1,97
UNITED STATES DEPARTMENT 2.5% 15/05/2024	USD	348 000	321 695,08	0,64
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.75% 30-09-20	USD	4 408 000	3 986 844,20	7,89
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 15-08-28	USD	1 790 000	1 736 055,83	3,44
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 30-09-23	USD	7 391 000	6 922 891,04	13,69
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.0% 15-08-48	USD	1 772 000	1 795 802,63	3,56
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.5% 15-02-36	USD	2 644 000	3 164 224,68	6,26
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>			<b>18 922 748,46</b>	<b>37,45</b>
<b>FINLANDE</b>				
FINL GOVE BON 0.5% 15-04-26	EUR	163 000	170 984,05	0,34
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>170 984,05</b>	<b>0,34</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	Actif Net
<b>FRANCE</b>				
FRAN GOVE BON 0.25% 25-11-26	EUR	2 850 000	2 930 529,32	5,80
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 930 529,32</b>	<b>5,80</b>
<b>IRLANDE</b>				
IREL GOVE BON 1.0% 15-05-26	EUR	212 000	228 473,28	0,45
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>228 473,28</b>	<b>0,45</b>
<b>ITALIE</b>				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	EUR	1 800 000	2 096 543,35	4,15
ITALY 2.0% 01-12-25	EUR	600 000	642 878,61	1,27
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 739 421,96</b>	<b>5,42</b>
<b>JAPON</b>				
JAPA YEAR ISS 0.3% 20-12-25	JPY	439 400 000	3 693 981,11	7,31
JAPAN10 YEAR ISSUE 0.1% 20-09-28	JPY	669 050 000	5 566 505,80	11,02
JGB 1.7 09/20/33	JPY	523 400 000	5 243 090,42	10,38
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>14 503 577,33</b>	<b>28,71</b>
<b>NOUVELLE ZELANDE</b>				
NOUV 2.75% 15-04-25	NZD	116 000	75 055,73	0,15
<b>TOTAL NOUVELLE ZELANDE</b>			<b>75 055,73</b>	<b>0,15</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ROYA DES PAYS 0.25% 15-07-25	EUR	650 000	672 375,84	1,33
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>672 375,84</b>	<b>1,33</b>
<b>POLOGNE</b>				
POLAND 4% 25-10-23	PLN	733 000	188 182,92	0,37
<b>TOTAL POLOGNE</b>			<b>188 182,92</b>	<b>0,37</b>
<b>PORTUGAL</b>				
PGB 2 7/8 10/15/25	EUR	230 000	268 392,40	0,53
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>268 392,40</b>	<b>0,53</b>
<b>ROYAUME UNI</b>				
ANGLETERRE 4.25% 06/32	GBP	418 000	684 073,58	1,35
ROYA DE GB ET 2.0% 22-07-20	GBP	332 000	398 233,22	0,79
UNIT KING GIL 1.5% 22-07-47	GBP	857 000	1 059 781,63	2,10
UNITED KINGDOM GILT 0.75% 22-07-23	GBP	572 000	681 567,77	1,35
UNITED KINGDOM GILT 1.625% 22-10-28	GBP	154 000	196 187,64	0,39
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>			<b>3 019 843,84</b>	<b>5,98</b>
<b>SINGAPOUR</b>				
SINGAPORE GOVERNMENT BOND 2.625% 01-05-28	SGD	150 000	107 036,00	0,21
<b>TOTAL SINGAPOUR</b>			<b>107 036,00</b>	<b>0,21</b>
<b>SUEDE</b>				
KINGDOM OF SWEDEN 2.5% 12-05-25	SEK	1 275 000	140 672,97	0,28
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>140 672,97</b>	<b>0,28</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass.</b>			<b>50 381 559,46</b>	<b>99,73</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>50 381 559,46</b>	<b>99,73</b>



Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
FEDERAL PREMIERE LCR ESG	EUR	389,368	150 724,35	0,30
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>150 724,35</b>	<b>0,30</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>150 724,35</b>	<b>0,30</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>150 724,35</b>	<b>0,30</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>				
<b>Engagements à terme ferme</b>				
<b>Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé</b>				
LIFFE LG GILT 0320	GBP	4	-6 986,49	-0,01
TY CBOT YST I 0320	USD	5	-5 219,94	-0,01
XEUR FBTP BTP 0320	EUR	6	-180,00	
XEUR FOAT EUR 0320	EUR	8	-15 600,00	-0,04
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé</b>			<b>-27 986,43</b>	<b>-0,06</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-27 986,43</b>	<b>-0,06</b>
<b>TOTAL Instruments financiers à terme</b>			<b>-27 986,43</b>	<b>-0,06</b>
<b>Appel de marge</b>				
Appels de marges C.A.Indo en £ sterling	GBP	5 920	6 986,49	0,01
Appels de marges C.A.Indo en \$ us	USD	5 859,37	5 219,93	0,01
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	15 780	15 780,00	0,04
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>27 986,42</b>	<b>0,06</b>
<b>Créances</b>			<b>48 962,18</b>	<b>0,10</b>
<b>Dettes</b>			<b>-100 163,87</b>	<b>-0,20</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>32 836,71</b>	<b>0,07</b>
<b>Actif net</b>			<b>50 513 918,82</b>	<b>100,00</b>

<b>FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR I</b>	<b>EUR</b>	<b>186,063</b>	<b>141 346,65</b>	
<b>FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR P</b>	<b>EUR</b>	<b>1 351 867,653</b>	<b>17,91</b>	